

Discours du président de la chambre judiciaire, Sourou Innocent AVOGNON, à l'occasion de la passation de charges à la chambre judiciaire

29 décembre 2023

Monsieur le Président de la Cour suprême,
Monsieur le procureur général près la Cour suprême,
Monsieur le président de la chambre administrative,
Monsieur le directeur de cabinet,
Monsieur le secrétaire général,
Madame et messieurs les conseillers et avocats généraux,
Mesdames et messieurs les auditeurs,
Mesdames et messieurs les greffiers,
Mesdames et messieurs les membres du personnel administratif,

Par décret n° 2019-427 du 30 septembre 2019 et en application de la loi n° 2019-12 du 25 février 2019 modifiant et complétant la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature, j'ai eu l'honneur et le privilège, de faire partie des magistrats nommés au grade des magistrats hors hiérarchie.

Cela m'a permis de présider cinq (5) années de plus aux destinées de la chambre judiciaire de la Cour suprême.

Cette position m'a permis de participer, aux côtés des présidents de la Cour suprême, monsieur Ousmane BATOKO puis monsieur Victor Dassi ADOSSOU à partir de 2021, à l'œuvre de justice de notre haute Cour.

Je voudrais d'ailleurs, immédiatement, exprimer ma plus profonde gratitude au président Victor Dassi ADOSSOU pour la confiance qu'il m'a en permanence témoignée et pour son haut niveau de leadership. Collaborer avec vous, monsieur le président, pour faire monter vers l'excellence, les performances de notre haute Juridiction, a été pour moi un immense privilège.

Cela m'a permis, non seulement de poursuivre, à ma modeste façon, l'initiation de jeunes collègues conseillers et auditeurs sur les subtilités de la technique de la cassation, mais aussi d'assurer la transmission d'une tradition passée de génération en génération de magistrats depuis plus de deux cent (200) ans. N'oublions pas que même si nous sommes désormais dans la dynamique d'une meilleure intelligibilité de la justice, la cassation demeure,

selon le brillant mot du professeur émérite Pierre RAYNAUD, « *une véritable religion avec ses mystères et sa liturgie, avec ses prêtres et ses lévites...* »

Cela m'a permis de bonifier encore, le savoir-faire dont j'ai moi-même hérité, de la part de hauts et éminents magistrats aînés et prédécesseurs qui m'ont longuement et patiemment enseigné les ficelles du métier, et à qui je voudrais profiter de l'occasion pour rendre hommage, à savoir, notamment, le président Gilbert Comlan AHOUANDJINOU et les présidentes Ginette AFANWOUBO HOUNSA et Amélie ASSIONVI AMOUSSOU.

Cela m'a permis enfin, particulièrement aux côtés du président Victor Dassi ADOSSOU, et du procureur général Onésime Gérard MADODE, de contribuer à porter à travers le continent africain et au-delà dans le monde, la vision béninoise de la justice de cassation au sein d'honorables associations comme l'Association des Hautes Juridictions de Cassation des Pays ayant en Partage l'Usage du Français (Ahjucaf) et l'Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones (Aa-Hjf).

C'est pourquoi, je voudrais leur dire tous mes remerciements ainsi qu'aux présidents de sections monsieur André SAGBO et monsieur Georges TOUMATOU, aux conseillers de la chambre ici présents - Gervais DEGUENON, Ismaël SANOUSSI, Marie-Josée PATHINVO et Badirou LAWANI- comme ceux qui sont déjà à la retraite pour la qualité de leur collaboration, leur loyauté, toutes choses qui nous ont permis, d'année en année, d'atteindre les objectifs fixés.

Chers collègues et collaborateurs de la chambre judiciaire,

Je vous invite à conserver constamment à l'esprit, la justification de votre office en matière de jurisprudence, qui fait dire à certains que « *le législateur (...) n'est plus le seul maître à bord* », par le constat unanimement admis que « *la perfection des lois n'est qu'une utopie. Elle est incompatible avec l'imprévisibilité des faits, leur infinie diversité, la constante mobilité des situations humaines et sociales...* ».

Mes remerciements s'adressent ensuite aux auditeurs – Wilfrid ARABA, Armand GOUNON et Félix FANOU- pour leur indéfectible dévouement au travail et leur imperturbable volonté de s'initier et d'atteindre la maîtrise. Sachez que dans les écoles pythagoriciennes, les auditeurs (*auditor* en latin ou encore *akousmatikos* en grec, c'est-à-dire « *ceux qui écoutent* »), encore appelés justement les acousmaticiens, prêtent religieusement l'oreille aux enseignements mais ont vocation à franchir le rideau pour devenir des

mathématiciens, c'est-à-dire ceux qui sont formés à l'art de la preuve et du raisonnement. Je sais pouvoir compter sur vous pour faire bientôt aussi bien que vos aînés, voire les surpasser.

Mes remerciements s'adressent encore à tous les greffiers de la chambre : maîtres Henri YAÏ, Hélène NAHUM GANSARE, Osséni SEÏDOU BAGUIRI, Paul ASSOGBA, Léonce ADJADO, Alfred KOMBETTO, Apollinaire AFFEWE et Etienne AHONAHIN.

Un humoriste étranger a dit de votre art : « *Il faut faire attention au tribunal parce qu'il y a un greffier qui écrit tout ce que vous dites pour le greffer sur le reste.* » Cette petite malice que je rapporte ici exprime l'atmosphère cordiale dans laquelle nous avons tous constamment travaillé, ainsi que le sérieux et l'abnégation qui ont toujours été les vôtres, tant dans la préparation des rôles d'audiences que dans la mise en forme des arrêts, en passant par votre participation aux travaux de titrage et de sommairisation.

Je remercie aussi la petite équipe dévouée, constituant le personnel administratif de la chambre. Je voudrais ici spécialement citer leurs noms : Blandine AZODOGBEHOU, Claudia DOSSOU-YOVO et Nicolas DJOSSOU. Sachez que vous constituez ce que l'on appelle, en haute couture, *les petites mains*, à la fois discrètes et qualifiées. Comme le dit le proverbe malais, « *la corde faite de trois brins est difficile à rompre* » et c'est sur vos épaules que repose tout le fonctionnement de la juridiction.

Enfin, mes remerciements vont à l'adresse de tous les chefs des autres structures de la Cour, notamment, une fois encore, monsieur le procureur général près la Cour suprême Onésime Gérard MADODE, ses premiers avocats généraux et avocats généraux, le président de la chambre administrative Rémy KODO et ses conseillers et auditeurs, le secrétaire général François-Richard KPENOU, le directeur de cabinet, Isaac FAYOMI, le greffier en chef Prosper DJOSSOU, le directeur de la documentation et des études Rodrigue ABOUA, le directeur administratif et des finances, Robert TALEHOU ainsi qu'à tous leurs collaborateurs, en qui j'ai pu trouver à tout instant, l'appui nécessaire lorsqu'il en était besoin. Les résultats de la chambre, tant au plan intellectuel qu'administratif, n'auraient pu être atteints sans votre concours et votre sollicitude de tous les instants. Veuillez trouver donc ici l'expression de toute ma profonde gratitude à votre égard.

Je ne saurais achever mon propos, sans présenter mes plus humbles excuses à toutes les personnes à qui, par mes paroles ou par mes actes, j'ai pu faire offense. Cela serait par pur inadvertance, croyez-le bien.

Monsieur le président de la chambre judiciaire par intérim, mon frère André SAGBO,

C'est non sans émotion que je vous remets à présent, le flambeau. Je le fais avec la joie et l'apaisement que l'on éprouve à voir un proche prendre la relève. Je sais en effet que vous remplissez toutes les qualités et le savoir-faire requis, pour poursuivre l'œuvre accomplie et être un bon gardien du temple.

Je puis vous assurer que tous les collaborateurs de la chambre vous aideront à porter la charge avec amour et que le Seigneur saura toujours vous inspirer les bonnes décisions.

A toutes et à tous, je souhaite d'ores et déjà, une année pleine de vie, de santé et de joie, sous la bénédiction de la Providence.

Que Dieu bénisse la chambre judiciaire !

Que Dieu bénisse la Cour suprême !

Je vous remercie.

Sourou Innocent AVOGNON